

CIBOURE



Le 17 mars 2010

Mesdames et Messieurs les Membres
du CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : JMB/MHM – 384/2010

COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 MARS 2010 A 18 H 00A LA MAIRIE

PRESENTS : M. Guy POULOU, Maire, MM. LOLOM, BERLAN, Mme DOSPITAL-GHOSSOUB, M. LALANNE, Mme WATIER DE CAUPENNE, M. MACHENAUD, Mme MINTEGUI, M. HIRIART, Mme IDIARTEGARAY-PUYOU, M. URBISTONDOY, Mme ANCIZAR, M. IBARLOZA, Mmes CAPDEVILLE, HARDOY, ORIVE, M. ERRANDONEA, Mme UGARTEMENDIA, M. GOURAUD, Mmes BAZERQUE, DUGUET, TAPIA, M. MADRID.

POUVOIRS : Mme DUBARBIER à M. LOLOM, M. COSTE à Mme DOSPITAL-GHOSSOUB, M. GOUAILLARDET à M. LALANNE, M. ANIDO à Mme ORIVE, Mme GLOAGUEN à Mme ANCIZAR, M. MINTEGUI à Mme TAPIA.

ETAIENT PRESENTS : M. BORDENAVE, Directeur Général des Services, M. LAHOURNERE, Responsable des services financiers.

Convocation du 8 mars 2010.

Sous la Présidence de Monsieur Guy POULOU, Maire.

ORDRE DU JOUR :

I/ Questions Générales

- 1) Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 Décembre 2009,
- 2) Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),
- 3) Ecole Jules Ferry (Socoa) : Réaffectation temporaire des locaux scolaires et du logement de fonction,
- 4) Rapports annuels d'activités : SDEPA et SIED.

II/ Questions Financières

- 1) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2009,
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires 2010,
- 3) Mission Locale Avenir Jeunes : Subvention 2010,
- 4) Vente au panier,
- 5) Association H.E.V.E.N. Tiers Temps Pédagogique : Ecole de la Croix Rouge,
- 6) A.D.I.P.G.N : Découverte, initiation et perfectionnement au Golf,
- 7) Association YACHT CLUB BASQUE : Tiers temps pédagogique : Ecole Saint-Michel
- 8) Bilan de la politique foncière pour l'année 2009,
- 9) Convention tripartite de développement du patrimoine 2009/2010 avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et la SCI LEIHORRA : Autorisation de signature de la convention.

III/ Questions du Personnel Communal

- 1) Mise à disposition de personnel au Centre Communal d'Action Sociale,
- 2) Création emploi à temps non complet,
- 3) Avancement de grade au titre de 2010.

IV/ Questions diverses

Monsieur Pierre BERLAN est désigné secrétaire de séance.

I/ Questions Générales

- 1) **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009.**

Sous réserve des modifications demandées par Madame DUGUET, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2009 à l'unanimité.

- 2) **Délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Cette délégation a permis de signer :

- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association DANSER A 2 en date du 25 septembre 2009 (visée par la Sous-Préfecture le 13 octobre 2009) ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association LUNA FLAMENCA en date du 25 septembre 2009 (visée par la Sous-Préfecture le 9 octobre 2009) ;
- L'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association « Ciboure en harmonie, Couleurs et Jazz » en date du 7 décembre 2004, signé le 25 septembre 2009 ;

- L'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association PAS A PAS en date du 20 novembre 2008, signé le 30 septembre 2009 ;
- L'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association SENS ET MOUVEMENT en date du 20 novembre 2008, signé le 30 septembre 2009 (visé par la Sous-Préfecture le 9 octobre 2009) ;
- L'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle dans l'enceinte de la Maison des Associations avec l'Association ACRO 3D en date du 20 novembre 2008, signé le 30 septembre 2009 ;
- Une convention d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain sur la Plaine des Sports Jean Poulou avec Melle Mirentxu LONDAITZ, en date du 1^{er} octobre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition d'un local (vestiaires du local MNS plage de Socoa-Untxin) à titre gratuit avec M. Louis LE GUICHET en date du 1^{er} octobre 2009 (visée par la Sous-Préfecture le 6 octobre 2009) ;
- Une convention de prestations de services avec l'Association ZIBURU DONIBANE GYM en date du 23 octobre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition d'un mobil home à titre gratuit avec M. Franck SCHINDOWSKY en date du 5 novembre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux du C.C.A.S. au premier étage de la Crèche Municipale Marie Fleuret avec DEPHIE CAP EMPLOI PAYS BASQUE en date du 1^{er} décembre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition de locaux avec les PEP dans le cadre du relogement temporaire de l'Ecole Maternelle Marinela en date du 7 décembre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition de personnel avec les PEP dans le cadre du relogement temporaire de l'Ecole Maternelle Marinela en date du 14 décembre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition de bureaux de permanences dans les locaux du C.C.A.S. avec la CRAM AQUITAINE en date du 17 décembre 2009 ;
- Une convention de mise à disposition précaire et à titre gratuit d'une parcelle de terrain sise à Socoa à proximité immédiate de l'ancienne Ecole Jules Ferry dans le cadre de sa réaffectation temporaire, avec la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE – PAYS BASQUE en date du 7 janvier 2010 ;
- Une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du Groupe Scolaire de Socoa/Untxin dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2010 en date du 19 janvier 2010 ;

- Un contrat de travail avec le Docteur Bertrand DELAS pour assumer les fonctions de médecin auprès des enfants gardiennés à la crèche pour l'année 2010 en date du 19 janvier 2010 (visé par la Sous-Préfecture le 1^{er} février 2010) ;
- Une convention d'occupation du domaine public maritime en vue de l'organisation des Fêtes de la Bixintxo 2010 avec la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BAYONNE –PAYS BASQUE en date du 28 janvier 2010 ;
- L'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux du Trinquet Tiki avec l'Association ZIBURUKO GAZTEAK en date du 8 février 2010 ;
- Une convention concernant la surveillance « Baignades – Activités Nautiques » pour l'année 2011 avec le SDIS 64 en date du 7 janvier 2010, visée par la Sous-Préfecture le 5 février 2010 .
- Une convention d'attribution d'une participation financière pour l'année 2010 avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale en date du 12 janvier 2010.

Commentaires :

Mme DUGUET :

Nous nous interrogeons sur les 3 délégations concernant des mises à disposition de locaux, personnel, et espace avec la CCI et les PEP. Cela ne relèverait-il pas plutôt de la compétence du Conseil municipal ? Nous sommes dans le cadre d'un service public municipal (école), et nous confions à une association ou la CCI une mission d'hébergement et d'accueil.

Monsieur le Maire précise que toute cette procédure a été menée en collaboration avec l'Inspection d'Académie et la Sous-Préfecture de BAYONNE.

3) Ecole Jules Ferry (Socoo) : Réaffectation temporaire des locaux scolaires et du logement de fonction,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les graves désordres affectant le groupe scolaire MARINELA ont amené à envisager la réaffectation temporaire des anciens locaux scolaires et logement de fonction de l'école Jules FERRY.

Le Préfet des Pyrénées Atlantiques, consulté, a émis un avis favorable à cette réaffectation par courrier en date du 30 décembre 2009, sous réserve de la conformité des locaux au regard des règles édictées dans le Code de la Construction et de l'Habitation.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** formellement de cette réaffectation,
- **DIT** que cette décision prendra effet à la date à laquelle le Préfet a donné son accord pour ladite réaffectation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Commentaires :

Mme DUGUET :

Concernant l'école Marinela, où en est le travail des experts ?

Monsieur le Maire indique que l'expert s'est déplacé une première fois sur site et qu'il a demandé communication de divers dossiers techniques sur la construction de l'école afin de poursuivre son expertise.

4) Rapports annuels d'activités : SDEPA et SIED

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les rapports annuels d'activités du Syndicat Départemental d'Electrification des Pyrénées Atlantiques et du Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets sont présentés au Conseil Municipal.

III/ Questions Financières

Madame DUGUET fait part de certaines remarques générales :

- 1) L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales sur la publicité des budgets, fait obligation d'une insertion dans une publication locale ; ce qui n'a pas été fait cette année
- 2) Budget annexe et budgets particuliers : Il serait bien que des rapports d'activité du service Jeunesse mais aussi de l'Office de tourisme et du comité des fêtes nous soient présentés. (à l'instar des syndicats intercommunaux et autres) étant donné le budget conséquent de ces « satellites » budgétaires.

1) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2009

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur Claude LOLOM, Premier Adjoint, procède à la présentation du Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2009, ainsi que du Compte Administratif des budgets annexes du service Jeunesse et du lotissement Sainte-Thérèse pour l'exercice 2009, conformes aux Comptes de Gestion.

Suite à l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 3 mars 2010, et Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** ces Comptes Administratifs 2009,
- **PREND ACTE** des Comptes de Gestion présentés par la Trésorerie Principale de Saint-Jean-de-Luz.

ADOPTE

MM. GOURAUD, MINTEGUI, MADRID, Mmes BAZERQUE, DUGUET, TAPIA s'abstiennent.

Monsieur le Maire, qui n'a pas participé au vote, regagne la salle.

Commentaires :

M. GOURAUD :

Budget de fonctionnement

Nos dépenses ont augmenté de 5 % par rapport à 2008 et nos recettes ont diminué de 6,25 % par rapport à 2008.

Nous relevons une augmentation des frais du personnel de 4,45 % encore cette année.

Quant aux contributions des cibouriens elles ont augmenté de **11,35 %** ; ce qui est énorme en ces temps de crise.

Les cibouriens sont surtaxés (impôts locaux) par rapport à la moyenne nationale (455,58 € à Ciboure et 371 € moyenne nationale).

Quant à l'Etat, il se désengage et nous sommes en dessous de la moyenne nationale. Nous avons reçu 0,30 % de plus qu'en 2008.

La baisse significative des droits de mutation a été compensée par les impôts des cibouriens et par la dotation de solidarité de la CCSPB

Notre encours de dette augmente encore cette année de 4%. Rappelons que l'an dernier, nous avons explosé à + 45 %)

Nous avons un excédent de 778 319 € mais notre déficit sur les investissements s'élevant 591 423 €, il nous reste comme marge de manœuvre 186 990 € pour aborder nos investissements indispensables en 2010.

Concernant les investissements :

L'Etat se désengage encore plus fortement ; aucune subvention

- pour les falaises
- pour les orgues de (Mr le député et Madame le ministre de la justice n'ont pu tenir leurs promesses)
- pour le centre de loisirs dans lequel nous avons investi déjà 56 666 € !! la création de ce centre de loisirs est reportée en attendant des jours meilleurs conséquences des fissures de l'école Marinela.

Nos recettes d'investissement sont très maigres (2 867 130 €) et ont été surévaluées lors du budget primitif (5 015 321 €).

2) Débat d'Orientations Budgétaires 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, en préalable au débat, fait la déclaration suivante sur les grands axes de la politique de la Municipalité pour 2010 :

➤ **Une politique de fonctionnement prudente**

Compte tenu de la baisse très significative de certaines recettes, notamment des droits de mutation (de 650 000 euros encaissés en 2008 à 285 000 euros constatés en 2009) et afin de limiter la pression fiscale sur les Cibouriens au strict nécessaire, la Municipalité entend poursuivre sa politique de rigueur budgétaire en limitant au maximum ses dépenses de gestion et le recours à l'emprunt : ainsi l'augmentation des chapitres 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courantes) n'augmentent que de 2.65 % par rapport aux réalisations de l'exercice 2009.

Une règle, cette année encore : les programmes d'investissement ne seront lancés qu'à la condition expresse que les recettes correspondantes soient assurées, particulièrement les subventions et aides financières sollicitées sur les projets.

➤ **Une politique d'investissement qui s'inscrit dans la continuité**

- Nous continuerons à améliorer les équipements routiers dans tous les quartiers. Une somme d'environ 450 000 euros est consacrée à ces travaux.
- Nous continuerons les travaux de sauvegarde et de restauration de notre patrimoine : derniers travaux à la Tour de Bordagain (85 000 euros), restauration de la benoiterie (200 000 euros). Les travaux de rénovation du cimetière du Belvédère vont débiter cette année avec la création d'un ossuaire sur le site (15 000 euros). Début de la rénovation des Récollets (100 000 euros) en vue d'y créer un espace culturel public : ce lieu emblématique, remis à la disposition des Cibouriens, pourra très rapidement accueillir des congrès, des séminaires, des expositions, mais également les professionnels de la pêche, l'IMA et l'IFREMER.
- Un effort important sera réalisé dans les écoles autant au niveau des travaux sur les bâtiments que sur l'accueil et les activités scolaires et périscolaires (matériel scolaire, sorties, piscine, voile, informatique, golf, etc). Un investissement de 775 000 euros est prévu, dont la remise en état de l'école communale Jules Ferry de Socoa qui nous permet d'accueillir les enfants scolarisés à Marinela, dont l'école a du être fermée pour raisons de sécurité.

➤ **Une politique tournée résolument vers l'avenir et l'amélioration de l'environnement**

- 30 000 euros seront consacrés cette année encore à l'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts,

- 100 000 euros pour la consolidation des falaises de Socoa, ce qui représente une participation financière d'environ 20 % du montant global des travaux, le solde étant pris en charge par l'Europe, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général,
- 570 000 euros seront consacrés à l'enfouissement des réseaux dans les quartiers,
- 100 000 euros seront investis à la Plaine des Sports et dans l'aménagement et la remise en état des aires de jeux de la commune,
- Une convention « voie verte » avec le Conseil Général (participation financière de 75 000 euros) pour la circulation des vélos et des piétons sur le littoral et en direction d'Urrugne, Ascain et Saint-Jean de Luz,
- Poursuite et développement de la « piste » de la navette électrique, première ville de la Côte Basque à l'avoir mise en place il y a deux ans : franc succès avec plus de 10 000 voyageurs sur deux mois de saison),
- Etude pour doter les services municipaux de véhicules électriques.

Ces investissements seront renforcés par un PLU soucieux de la protection des espaces, prévoyant une augmentation sensible des espaces boisés classés, une protection de notre environnement bâti avec des règles strictes de construction, de style et en parfaite harmonie avec la ZPPAUP.

Plus généralement, la Municipalité continuera sa politique en faveur du logement des Cibouriens et des jeunes ménages :

- Ainsi, dans la droite ligne du lotissement de Zubiburu, preuve par neuf de la réussite des programmes de mixité sociale en cœur de ville menés par les collectivités publiques, un éco quartier sera réalisé à Sainte-Thérèse, en collaboration étroite avec un promoteur privé local, prévoyant 40 % de logement locatif social (ce qui représente le double des obligations édictées par la loi SRU) et 20 % d'accession sociale à la propriété réalisée par notre partenaire public, le COL.
- La Municipalité est toujours en négociation afin d'acquérir un deuxième terrain susceptible d'accueillir un lotissement communal de maisons individuelles en accession à la propriété. Cette recherche est rendue difficile par la spéculation immobilière imposée par les promoteurs sur la commune.

Le seul bémol que nous ayons à enregistrer dans notre politique d'investissement pour 2010, est le retard enregistré sur le dossier de construction d'un Centre de Loisirs à Socoa, lié au relogement des enfants scolarisés à Marinela. En effet, le site prévu pour ce nouvel investissement sert de repli aujourd'hui aux 5 classes de l'école maternelle de Marinela.

Monsieur LOLOM présente ensuite les principaux chiffres caractéristiques du projet de budget 2010 :

« Recettes principales de Fonctionnement »

a) Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement :

2005 : 1 065 301 €

2006 : 982 878 €

2007 : 998 048 €

2008 : 1 010 945 €
2009 : 1 017 668 €
2010 : 1 096 926 €

b) Evolution du produit Fiscal :

2005 : 2 564 692 €
2006 : 2 376 343 €
2007 : 2 493 006 €
2008 : 2 603 540 €
2009 : 2 929 437 €
2010 : *En attente*

c) Droits de Mutation (à titre indicatif) : 300 000 €

Dépenses principales de Fonctionnement

a) Frais Financiers :

2005 : 114 237 €
2006 : 117 143 €
2007 : 133 623 €
2008 : 146 450 €
2009 : 149 440 €
2010 : 166 500 € (dont 30 500 € au Syndicat Départemental d'Electrification)
(montant estimé)

b) Personnel Communal :

2005 : 2 450 401 €
2006 : 2 467 244 €
2007 : 2 590 454 €
2008 : 2 771 239 €
2009 : 2 894 480 €
2010 : 2 960 000 € (montant estimé + 2.26 %)

c) Pénalités Loi S.R.U.

2005 : 70 431 €
2006 : 0 €
2007 : 0 €
2008 : 0 €
2009 : 0 €
2010 : 0 €

d) Dépenses réelles de Fonctionnement

2005 : 4 469 526 €
2006 : 4 790 971 €
2007 : 5 155 658 €
2008 : 5 403 125 €
2009 : 5 457 977 €
2010 : 5 656 200 € (montant estimé, + 3.63 %)

Dépenses d'Investissement :

a) Dette Communale :

Capital dû au 1^o janvier

2005 : 2 809 888 €
2006 : 3 113 601 €
2007 : 3 509 611 €
2008 : 3 161 322 €
2009 : 4 551 334 €
2010 : 4 729 306 € (dont 707 348 € au Syndicat Départemental d'Electrification)

Remboursement annuel du capital :

2005 : 396 287 €
2006 : 399 895 €
2007 : 348 290 €
2008 : 310 000 €
2009 : 335 520 € (+ remboursement anticipé 460 000€)
2010 : 364 642 € (dont 45 418 € au Syndicat Départemental d'Electrification)

b) Acquisitions foncières

Local Sardara : 170 000 €

c) Travaux

Il est prévu d'inscrire au budget primitif 2010, les travaux d'investissement suivants, dont les montants, non définitifs, sont mentionnés à titre indicatif :

- Bâtiments Communaux : 310 000 €
- Bâtiments scolaires : 775 000 € dont 745 000 € pour la remise en service de l'école Jules Ferry de Socoa suite à la fermeture de l'école Marinela
- Equipements Sportifs : 35 000 €
- Aires de jeux (mise aux normes et aménagements) : 100 000 €
- Matériel des Services Techniques : 130 000 €
- Voirie : 410 000 €
- Eclairage Public : 560 000 €
- Bâtiments culturels : 210 000 €
- Bâtiments culturels : 100 000 €
- Falaises : 100 000 €

- Tour de Bordagain : 85 000 €
- Orgues : 30 000 €.

Recettes d'Investissement :

a) Excédent de fonctionnement

2005 : 690 532 €
 2006 : 781 429 €
 2007 : 860 556 €
 2008 : 723 084 € (+ reprise excédent Zubiburu : 780007 €)
 2009 : 778 319.01 €

b) Taxe Locale d'Équipement : (en attente)

c) Fonds de Compensation de la T.V.A. : 150 280 €

d) Amortissements : 262 500 €

e) Subventions diverses : 640 000 €

f) Ventes de terrains : 410 000 €

Askena : 100 000 €
 Local Novelty : 310 000 € »

Le débat est ensuite ouvert :

Mme BAZERQUE demande si les locaux des Récollets conviennent à l'IFREMER.
 Monsieur le Maire précise que cela dépend de la surface de bâtiment qui sera acquise par le Conseil Général. Aucune proposition concrète n'a été faite à l'IFREMER pour l'instant.

M. MADRID indique qu'il n'a rien vu dans les orientations budgétaires concernant l'aide aux commerçants.

Monsieur le Maire précise que le PLU comportera des clauses pour protéger certains commerces du centre ville.

Mme DUGUET :

Suite à la lecture des orientations budgétaires, nous faisons remarquer à Monsieur le Maire que ces dernières, conformément à la législation, doivent impérativement être communiquées préalablement afin que le débat puisse avoir lieu.

Ce débat s'inscrit cette année dans un climat de grande tension sociale et nous avons une pensée en direction des cibouriens en difficulté.

2009, sale année pour Ciboure

- le casino abandonné : 610 000 € + frais annexes pour l'achat du terrain pour rien (que l'on va tenter de revendre, je suppose ...)
- le local Novelty des PEP : 305 000 € engagé à l'achat pour rien (que nous revendons)
- les inondations
- l'école Marinela hors service
- l'école Jules Ferry à aménager

- Déjà plus d'un million d'euros mal engagés dont on aurait pu ou du s'abstenir.
- Notre maison des blocs n'est plus dans le domaine public car vous l'avez volontairement abandonnée.

Fonctionnement, côté recettes

C'est avec plaisir que nous constatons une augmentation de la DGF de 7,78 %.
Nous relevons qu'il n'y a aucune indication pour 2010 sur l'évolution fiscale.
Nous pourrions ainsi ne pas augmenter les impôts cette année pour les cibouriens.

Fonctionnement, côté dépenses

Les frais financiers sont encore en augmentation + 11 % et vous souhaitez limiter les dépenses de fonctionnement à +3,63 %. Effort louable !

Investissement, côté dépenses

Une dette communale en augmentation de 4 % sur le capital.
Quant aux intérêts, nous n'avons pas de projection du détail par année des intérêts pour l'électrification.
Pour les autres intérêts, nous devons 1 170 181 Euros jusqu'en 2033.

Ce jour, vous envisagez 2 845 000 de dépenses et 1 517 530 € de recettes.

Nous sommes surpris de voir l'éclairage public à 560 000 € alors que pour l'année 2009, nous avons réglé 63 000 € (dont 24 000 € d'intérêts). Vous provisionnez 45 418 € d'intérêts sur la page précédente, les 560 000 semblent en inadéquation.

De plus, vous ne mentionnez plus

- la vente au COL du lotissement Sainte Thérèse ? Que se passe-t-il ?
- Ni l'achat de la propriété de l'entreprise Olaizola (556 000 € dans le budget investissement 2009)

Une année 2010 difficile Mr le Maire

- liée à vos erreurs d'appréciation des années passées (casino, local PEP, bassin de stockage sur un site délicat, etc) d'une part
- et liée également à des aléas d'autre part.

La crise financière, économique et sociale s'intensifie, nous espérons que vos actions 2010 iront en direction des Cibouriens en situation de précarité car à ce jour, l'action sociale n'a guère évolué. Le CCAS travaille mais la mairie n'a pas engagé de réelles actions dans ce domaine.

De plus, une politique volontariste côté développement durable n'a pas été non plus démontrée. Nous aimerions voir cet aspect se développer notamment sur le matériel et véhicules de la ville et bien sûr sur dans l'immobilier.

Nous saluons l'effort fait en 2009 en faveur de l'Euskara puisque nos conseils municipaux sont déjà traduits et que la convention avec la CCSPB et l'Office de la langue basque a été signée.

Pour finir et ceci n'est pas lié au budget, nous aimerions avoir un véritable échange basé sur un dialogue constructif entre nos 3 groupes politiques plutôt que d'apprendre par la presse ce qui se passe à Ciboure.

Nous avons au cœur les cibouriens et notre ville.

Monsieur le Maire indique que l'endettement est un gage du dynamisme d'une commune. Concernant la Maison des Blocs, Monsieur le Maire réaffirme que cela ne concerne pas la Commune de Ciboure : ce bâtiment appartient au Conseil Général, sous concession CCI ; la Ville de Ciboure n'a aucune compétence.

Concernant le dossier Sainte-Thérèse, Monsieur le Maire précise que le partenaire public de la Commune est le COL.

Monsieur le Maire précise qu'un accord est sur le point d'intervenir avec l'entreprise Olaizola pour son relogement et la libération de ses anciens locaux.

Concernant le terrain sur lequel devait s'installer le Casino, Monsieur le Maire précise qu'une vente devrait intervenir cette année. Il en est de même pour la propriété Askena. Il précise toutefois qu'il ne souhaite voir apparaître sur le projet de budget 2010 que des recettes certaines.

Suite à ces interventions, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les Orientations Budgétaires 2010.

3) **Mission Locale Avenir Jeunes : Subvention 2010**

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par lettre du 11 février 2010, la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque nous a fait part du montant de la participation financière de la Ville de Ciboure pour l'année 2010, arrêtée à la somme de 8 477 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accorder le versement d'une subvention de 8 477 € à la Mission Locale Avenir Jeunes Pays Basque au titre de sa participation à l'exercice 2010, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6 288.

Commentaire :

Il est précisé que cette participation était de 8 311 euros en 2008.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) Vente au panier

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer la redevance à l'activité « vente au panier » pour la saison estivale 2010. Il rappelle qu'en 2009 le droit de location était fixé comme suit : 275 € + 5 % des recettes.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** la redevance de l'activité « Vente au panier » pour la saison estivale 2010 à 275€ + 5% des recettes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5) Association H.E.V.E.N. Tiers Temps Pédagogique : Ecole de la Croix Rouge

Rapporteur : Monsieur LOLOM

L'association H.E.V.E.N. apporte son concours à la Ville de Ciboure pour l'enseignement de la voile et du milieu marin, qui est donné dans le cadre du tiers temps pédagogique auprès de l'Ecole Croix Rouge (2 classes).

En contrepartie, le Maire propose qu'il soit versé une participation financière à l'association H.E.V.E.N. pour le traitement et les charges sociales du moniteur de voile, ainsi que pour l'utilisation du matériel.

La participation de la ville de Ciboure pour l'année scolaire 2009-2010 serait de 6 340 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2010 telle qu'explicitée ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6 288.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6) A.D.I.P.G.N : Découverte, initiation et perfectionnement au Golf

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association A.D.I.P.G.N (Association Découverte, Initiation et Perfectionnement au Golf de la Nivelle) s'est engagée à assurer sur les installations de la Nivelle le fonctionnement de l'école de Golf au bénéfice de 14 enfants cibouriens âgés de 8 à 15 ans pour l'année scolaire 2009-2010.

L'association assure, à ses frais, la rémunération des moniteurs, l'acquisition et l'entretien du matériel.

En contrepartie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser à l'association la somme de 533,54 € à raison de 38,11 € par enfant suivant ces cours.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2010 telle qu'explicitée ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 658.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7) Association YACHT CLUB BASQUE : Tiers temps pédagogique : Ecole Saint-Michel

Rapporteur : Monsieur LOLOM

L'association YACHT CLUB BASQUE apporte son concours à la Ville de Ciboure pour l'enseignement de la voile et du milieu marin, qui est donné dans le cadre du tiers temps pédagogique auprès de l'Ecole Saint-Michel.

En contrepartie, le Maire propose qu'il soit versé une participation financière à l'association YACHT CLUB BASQUE pour le traitement et les charges sociales du moniteur de voile, ainsi que pour l'utilisation du matériel.

La participation de la ville de Ciboure pour l'année scolaire 2009-2010 est de 3 450 €.

Suite à l'avis de la Commission des Finances du 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler la participation au titre de l'année 2010 telle qu'explicitée ci-dessus, les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6 288.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) Bilan de la politique foncière pour l'année 2009

Rapporteur : Monsieur LOLOM

L'article 11 de la loi n° 95-127 du 08 février 1995 concernant les opérations immobilières réalisées par les collectivités territoriales prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité.

Vous trouverez ci-après le détail des opérations réalisées en 2009.

➤ Acquisitions :

Acquisition d'un local d'une superficie d'environ 121 m², situé en rez-de-chaussée de l'immeuble dénommé « SARDARA » au prix de 170 000 €. – délibération du 12 décembre 2007- acte signé le 23 décembre 2009.

➤ Cessions :

Cession au profit de la Société des Autoroutes du Sud de la France de parcelles de terrains communaux, dans le cadre de l'élargissement à deux fois trois voies de l'autoroute sur notre commune, au prix global de 180 000 € - délibération du 22 octobre 2008-acte signé le 30 juin 2009.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de ce débat et de ce bilan de la politique foncière pour l'année 2009.

9) Convention tripartite de développement du patrimoine 2009/2010 avec le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et la SCI LEIHORRA : Autorisation de signature de la convention

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 22 décembre 2008 le Conseil Municipal a procédé à la création d'un fonds d'aide communal à la restauration du patrimoine protégé. L'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à ce fonds est de 15 000 €.

La SCI Leihorra, en tant que propriétaire d'un édifice protégé a sollicité le Département et la Commune de Ciboure pour la restauration et la valorisation de la villa Leihorra.

S'agissant des aides en faveur des propriétaires privés rénovant leurs biens protégés, le Conseil Général conditionne sa participation à l'intervention de la Commune.

La participation de la Commune et du Conseil Général aux travaux de restauration de la villa Leihorra fait l'objet d'une convention tripartite 2009-2011.

L'engagement financier de la Ville de Ciboure auprès du propriétaire est de participer à hauteur de 10 % et dans la limite d'une aide de 15 000 € par an sur 3ans à la restauration de la Maison Leihorra selon la programmation suivante :

Villa Leihorra	Coût estimé	Date de début	Date de fin	Plan de financement	Aide de la Commune
Restauration générale	750 000 €	2008	2010	Etat : 20% Département : 45 000€ Commune : 45 000€	45 000 € (soit 15 000 €/an)
TOTAL					45 000 €

La convention est conclue pour trois ans et est renouvelable deux fois. Un avenant viendra préciser, chaque année, le programme arrêté et l'aide apportée.

Pour 2009 l'avenant indique une dépense subventionnable de 320 000 € et une aide de la Commune de 15 000 €.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2010 à l'article 6745 « Subventions aux personnes de droit privé ».

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de développement du patrimoine 2009 -2011 - Villa Leihorra,
- **AUTORISE** le versement de l'aide financière à la S.C.I. Leihorra, telle qu'explicitée ci-dessus.

Commentaires :

M. MADRID précise qu'il votera contre cette délibération, estimant que l'argent public ne doit pas aller financer des propriétés privées.

M. GOURAUD s'étonne de ne pas avoir le projet de convention et demande des précisions quant à la participation totale de la ville de Ciboure ainsi que la durée exacte de la convention : 9 ans ?.

Mme DUGUET demande à M. LALANNE de lui repréciser la liste du patrimoine protégé privé et pose la question : si une autre demande intervient, le montant global annuel étant déjà attribué, comment faisons-nous ?

M. le Maire précise qu'effectivement la convention, rédigée par les services du Conseil Général, prévoit ce renouvellement. Mais cette reconduction ne peut se faire qu'après accord du Conseil Municipal et au vu d'un autre plan de travaux. Aujourd'hui, l'engagement de la Commune s'arrête à 3 ans.

Monsieur MADRID vote conte.

Mmes DUGUET, BAZERQUE, TAPIA, MM. MINTEGUI et GOURAUD s'abstiennent.

ADOPTE

IV/ Personnel Communal

1) Mise à disposition de personnel au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'agents communaux auprès du Centre Communal d'Action Sociale, conclue le 16 octobre 2000 et renouvelée respectivement les 6 août 2003 et 14 février 2007.

Les agents des Services Comptabilité et Personnel assureraient la préparation et l'exécution du Budget du CCAS.

Cette nouvelle mise à disposition pourrait prendre effet le 1^{er} mars 2010 pour se terminer le 28 février 2013.

Après avis de la Commission des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** cette convention,
- **HABILITE** Monsieur le Maire à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

2) Création d'un emploi à temps non complet

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un agent titulaire à temps complet ayant fait valoir ses droits à la retraite pour aider un conjoint invalide a sollicité la possibilité de poursuivre ses fonctions à temps non complet. Un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'un temps hebdomadaire moyen de travail de 15 h peut être confié à l'intéressée.

En conséquence, il convient de créer un emploi d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2010.

Après avis de la Commission des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, 15 heures hebdomadaires en moyenne, à compter du 1^{er} avril 2010,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITE

Commentaire :

M. GOURAUD : Il semble y avoir une coquille dans le paragraphe : En conséquence 2^{ème} classe à temps **non** complet (au lieu de temps complet)...

3) Avancement de grade au titre de 2010

Rapporteur : Monsieur LOLOM

Le Décret n° 2009-1711 du 29 décembre 2009 modifie divers décrets portant statuts particuliers de cadres d'emplois de catégorie B et C. Ces modifications concernent notamment les conditions d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux de catégorie C classés en échelle 3 de rémunération.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un agent, adjoint administratif de 2^{ème} classe, titulaire à temps complet, peut bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe au regard du décret susvisé.

Après avis de la Commission des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 3 mars 2010, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence.

ADOpte A L'UNANIMITE

VII/ Questions orales du Groupe « Ensemble pour Ciboure Ziburu Aintzina »

Ces questions sont présentées par Madame TAPIA.

Question 1

« Afin que la démocratie s'exerce pleinement au sein de notre cité, pouvez-vous, Monsieur le Maire, pour la consultation citoyenne de la plateforme Batera, contribuer à la mise à disposition le dimanche 21 mars 2010 de :

- listes électorales correspondant à chaque bureau de vote ?
- 5 urnes
- 5 isolements
- 5 tables et 10 chaises ».

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la plateforme Batera, les listes électorales seront fournies et que, par ailleurs, le reste du matériel demandé aujourd'hui peut également être mis à disposition. Par contre, il souligne que cette consultation ne doit en aucun cas être organisée dans les bureaux de vote officiels, ni à proximité immédiate afin de ne pas perturber la consultation électorale des Régionales.

Question n°2

« Où en est le projet de la maison de retraite de Ciboure ? »

Monsieur le Maire précise que suite au procès en première instance, gagné par la Commune de Ciboure, la société requérante a fait appel. Ce jugement n'a pas encore été rendu. Le dossier est donc toujours bloqué dans l'attente de la décision de la Cour d'Appel.

Question n°3

« Où en est le PLU de Ciboure ? »

Monsieur le Maire fait le point sur la procédure en cours :

- Remise du rapport de présentation du PLU aux Services de l'Etat,
- Juin : Commission d'Urbanisme,
- Juillet : Nouvel arrêté du PLU par le Conseil Municipal,
- Suite à la consultation des Services de l'Etat (3 mois), approbation en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.